

24H de Paddle de Saint-Malo

Samedi 26 et dimanche 27 avril 2025

AVIS DE COURSE

**Course de 24h de Stand Up Paddle (SUP) en Solitaire ou/et en équipage (relai) dans le bassin
Duguay Trouin de Saint-Malo.**

Organisateur :

CCI Ille-et-Vilaine – Délégation de Saint-Malo
Parc Technopolitain Zone Atalante - 7 Allée Métis - Bâtiment A – CS 61714 - 35417 Saint-Malo Cedex
commercial@salonnautiquesaintmalo.fr – apconseil29@gmail.com
www.ille-et-vilaine.cci.fr
Suivez la CCI sur www.linkedin.com et sur : <https://www.bretagne.cci.fr/ille-et-vilaine>

1. Généralités

- Compétition de 24h de "Stand Up Paddle" (SUP) – 1 personne sur la planche.
 - 2 catégories :
 - « Solitaire »,
 - « Equipe » – entre 2 et 6 personne.
 - Organisé par le salon Nautique de Saint-Malo – jeudi 24 au dimanche 27 avril 2025.
 - Les 24h de Paddle de Saint-Malo sont attachées au respect des valeurs sportives, des personnes, des biens et de la nature.
 - Les règles du **bon sens nautique** s'appliquent :→ Vous devez porter assistance à toute personne en difficulté puis prévenir aussi rapidement que possible l'Organisation.
 - Inscriptions ouvertes pour 80 SUP/planches pour l'ensemble des 2 catégories.
 - L'organisation dispose d'un maximum de 20 SUP/planches dites "Wild Card".
 - Certificat médical d'aptitude à la pratique en compétition du Stand Up Paddle obligatoire, daté de moins d'un an à la date du 27 avril 2025 ou licence de FFSurf ou FFVoile ou FFCanoë Kayak ou FFAviron en cours de validité (France ou International).
 - Age minimum :
 - Pour la catégorie « Solitaire » : 18 ans au 26 avril 2025
 - Pour la catégorie « Equipe » : 13 ans au 26 avril 2025
- Les compétiteurs mineurs devront obligatoirement disposer d'une autorisation parentale.*
- La course « 24h de Paddle de Saint-Malo » est une course en flotte. Tous les compétiteurs partent en même temps. Le départ est de type "mass-start".
 - Les « SUP/planches » doivent avoir une longueur comprise entre 10'6" et 14'.

Dans le respect des longueurs ci-dessus les compétiteurs peuvent changer de planche durant la compétition.

- Le port d'une combinaison isothermique ou d'un gilet de sauvetage est obligatoire pour tout compétiteur en course.
 - La combinaison doit couvrir au minimum les jambes, les cuisses, le torse et le dos.
 - Le gilet de sauvetage doit assurer une flottabilité minimum de 50 newtons et répondre aux normes CE.

Les gilets à percussion répondant aux normes ci-dessus sont considérés comme des gilets de sauvetage.

- Entre 22H et 6H les « Compétiteurs » en navigation devront porter une lampe frontale allumée.
- Le dossard/lycra de l'épreuve est obligatoirement porté lorsqu'un « Compétiteur » est sur l'eau.

Le dossard doit être porté au-dessus de tout autre équipement (y compris sac à dos/Camel bag).

- Droit à l'image : les compétiteurs acceptent sans restriction l'utilisation par l'organisateur de toutes images, photos, sons, sous tous formats, enregistrés pendant tous les événements liés aux 24h de Paddle de Saint-Malo.
- L'inscription aux « 24H de Paddle de Saint-Malo » vaut acceptation sans aucune restriction de l'Avis de Course et de ses règles.
- Les décisions de la Direction de Course et du Jury sont sans appel.

2. Droits d'inscription :

- Droits « d'inscription par Compétiteur » → 70€TTC :

Pour la catégorie « Equipe » chaque membre de l'équipe doit être individuellement inscrit et s'acquitter des droits d'inscription.

- Inscription du compétiteur à la course
- 1 bracelet « Compétiteur » d'accès au « plan d'eau », à la zone de transition, au « Village Compétiteurs » et aux réceptions.
- 1 bracelet « accompagnateur » d'accès à la « Zone de Transition », au « Village Compétiteurs » et aux réceptions.
- Possibilité d'acheter des bracelets accompagnateurs supplémentaire au prix de 35€TTC/unité
- 1 accès véhicule/camping-car au « Village Compétiteur » du samedi 26 avril à 9h au dimanche 27 avril à 20h.
- 1 place de parking officiel.
- Un « Set d'Autocollants » avec son n° de course
- Tracker de suivi de course obligatoire → contre caution de 60€, rendu lors de la récupération du tracker.

- Dossard/lycra

3. Inscriptions :

Une « Demande d'Inscription Complète » ou « Demande d'Inscription Complète Equipe » est une Demande d'Inscription reçue avec son(ses) règlement(s).

- Inscription :

- Catégorie « Solitaire » :

- Les 20 premières Demandes d'Inscription Complètes seront retenues.
 - Les Demandes d'Inscription Complètes suivantes seront placées sur la liste d'attente.

- Catégorie « Equipe » :

- Les 40 premières Demandes d'Inscription Complètes Equipe seront retenues.

Une Demande d'Inscription Complète Equipe est considérée comme retenue si au moins 2 personnes sont régulièrement inscrites pour une même équipe.

Après avoir été retenue, une Demande d'Inscription Complète Equipe peut-être complétée par d'autre(s) coéquipier(s), dans la limite de 6.

- Les Demandes d'Inscription Complètes suivantes seront placées sur la liste d'attente.

- Les Demandes de Participation Complètes placées sur la liste d'attente seront traitées dans l'ordre d'arrivée par l'Organisation des 24h de Paddle de Saint-Malo.

- Annulation d'une Demande d'Inscription Complète :

Les demandes d'annulation d'une Demande d'Inscription Complète devra être effectuée par mail. Une fois l'annulation prononcée la place disponible sera mise à disposition de la liste d'attente.

- Si l'annulation intervient avant le 1^{er} mars 2025, 90% des sommes versées seront remboursées.
 - Si l'annulation intervient entre le 1^{er} mars et le 8 avril 2025, 50% des sommes versées seront remboursées.
 - Si l'annulation intervient à compter du 9 avril, la totalité des sommes versées sont conservées par l'Organisateur.

- Si c'est l'Organisateur qui annule les « 24h de Paddle de Saint-Malo », la totalité des sommes versées est remboursée.

4. Programme :

A l'exception des horaires où la présence des compétiteurs est obligatoire, les dates et heures communiquées le sont à titre indicatif.

- **Samedi 26 avril 2025 :**

- Ouverture du Village Compétiteurs
- 9H à 12H : Confirmation des inscriptions/retrait des dossards/tracker.
Pour les 2 catégories, tous les participants devront être présents à la confirmation d'inscription.
- 13h00 : Briefing compétiteurs (présence obligatoire).
Le lieu du briefing, sera précisé lors de la confirmation des inscriptions.
- 15h00 : Départ des « 24H de Paddle de Saint-Malo ».
- Pour la catégorie solitaire → entre 20h45 et 21h15 : arrêt obligatoire n°1 de 15'.

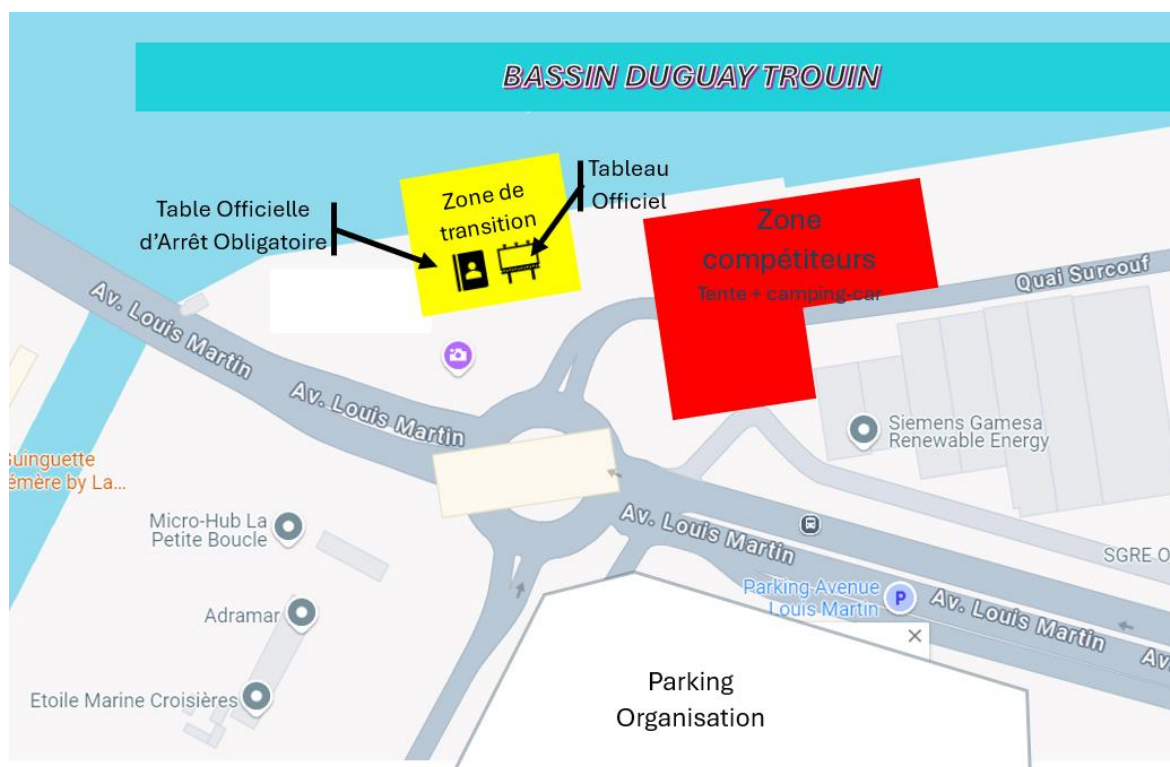
- **Dimanche 27 avril 2025 :**

- Pour la catégorie solitaire → entre 2h45 et 3h15 : arrêt obligatoire n°2 de 15'.
- Pour la catégorie solitaire → entre 8h45 et 9h15 : arrêt obligatoire n°3 de 15'.
- 15h00 : Arrivée des « 24H de Paddle de Saint-Malo ».
- 16h30 : Remise des prix.
- 20h00 : fermeture du Village Compétiteurs

5. Plan d'installation des « 24h de Paddle de Saint-Malo »

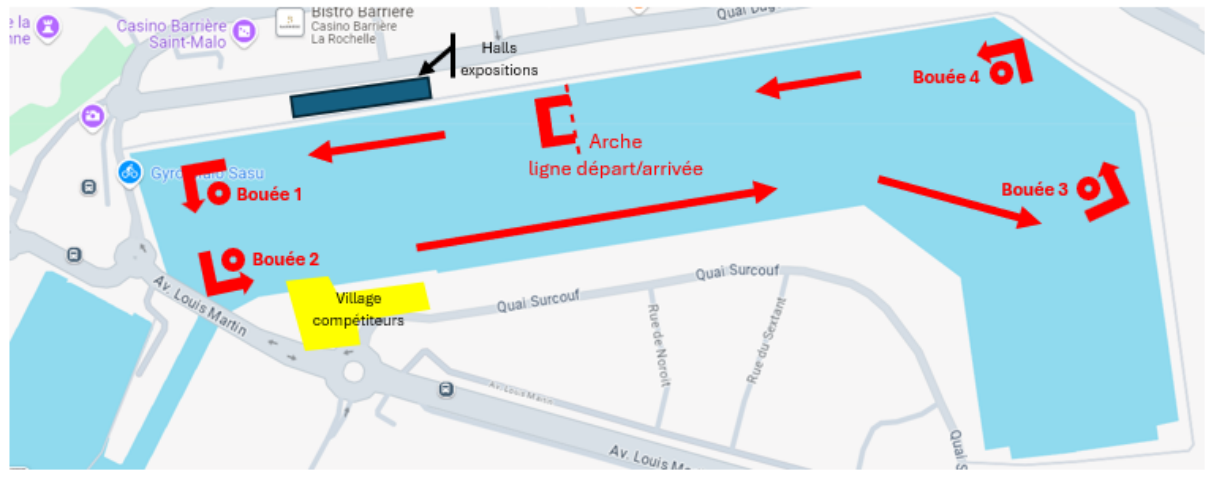
- **Village Compétiteurs :**

Le « Village Compétiteurs » est implanté au Sud du bassin du salon Nautique de Saint-Malo.



- **Parcours :**

- Le parcours des « 24H de Paddle de Saint-Malo » est implanté dans le bassin Duguay Trouin.
- Longueur du tour = environ 1,7 km
- Le parcours : rotation dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.
 - Ligne de départ → axe de l'arche sur la largeur du bassin.
 - Pendant 24h :
 - Marques 1, 2, 3 et 4 à laisser à bâbord,
 - Passage sous l'arche.
 - Ligne d'arrivée → sous l'arche.



6. Informations diverses

- Samedi 26 avril → coucher du soleil = 21h17 – crépuscule nautique = 22h33.
- Dimanche 27 avril → lever du soleil = 6h52 – aurore nautique 5h35.
- Dimanche 27 avril → nouvelle lune. La nuit du samedi au dimanche sera donc sans lune.
- Température de l'eau → 14° à 17°.
- Temps pour réaliser 1 tour :
 - 10 km/h = 10'10'',
 - 8 km/h = 12'45'',
 - 6 km/h = 17'.
- Estimation du nombre total de tour effectué en 24h par 80 SUP/planches :
→ + ou – 7 000 tours.